

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 2 octobre 2020 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Mme. Claudette Béland-Pleau | M. Brian Boisvert |
| Mme Sandra Armstrong | M. Garry Ladouceur |
| | Mme Kim Laroche |

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Luc Sicard motive son absence

143-10-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de octobre 2020 soit ouverte.

144-10-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

145-10-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 1^{ier} jour de septembre 2020 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 septembre 2020.

146-10-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 OCTOBRE 2020.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 septembre 2020 au montant de 338,426.34\$

147-10-2020 MISE AUX ENCHÈRE ÉQUIPEMENTS POMPIERS

Considérant que le service d'incendie de municipalité de Pointe-des-Cascades se dissout et a mis aux enchères plusieurs de ses équipements;

Considérant que notre service d'incendie aurait un besoin pour plusieurs de ces équipements;

Considérant que le chef M. Patrick Bertrand a mis sur papier une liste des équipements qui servirait à notre service et a proposé un prix à soumettre pour chacun;

Pour ces motifs,

Proposé par : GARRY LADOUCEUR
Et résolu à l'unanimité.

Que la a municipalité de Mansfield-et-Pontefract soumissionne à la municipalité de Pointe-des-Cascades pour les équipements proposés par M. Patrick Bertrand.

148-10-2020 DÉPENSES PROJET PLAGE PONT BLANC

Il est proposé par M. Garry Ladouceur
Et unanimement résolu et adopté

Que la municipalité de Mansfield et Pontefract partenaire dans le projet sous le nom de LA plage du Pont Blanc appui le projet d'installation d'infrastructure amovible permettant aux personnes a mobilités réduites de se rendre sur les berges de la rivière Coulonge.

Que la municipalité de Mansfield et Pontefract assumera les frais de transport du matériel du fournisseur à la plage du pont blanc.

**149-10-2020 DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE CHEMIN BOIS-FRANC
SAISON 2020-2021 (renouvelable pour 2 années)**

Il est proposé par M. Gélinault Dionne
Et adopté à l'unanimité.

Que cette Municipalité accepte le contrat no 8908-20-4922 présenté par le Ministère des Transports du Québec concernant le déneigement et déglacage des infrastructures routières du chemin Bois-Franc, rue Thomas-Lefebvre et du chemin de la Chute. Que Monsieur Eric Rochon, Secrétaire-trésorier, soit mandaté à signer pour et au nom de cette Municipalité tout document relatif à ce contrat entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

150-10-2020 CADASTRES

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

| <u>LOTS</u> | <u>PROPRIÉTAIRE</u> | <u>COMMENTAIRES</u> |
|-------------|---------------------|--------------------------------------|
| 6 383 370 | Fernand Amyotte | 19 485.8 M ² Conforme. |

**151-10-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 637
237- 305 CHEMIN DU GRAND-MARAIS**

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE la propriété sise au 305 chemin du Grand-Marais est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE la propriétaire du 305 chemin du Grand-Marais a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 637 237 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Sandra Armstrong et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 637 237 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

152-10-2020 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 638
380- 385I RUE THOMAS-IEFEVRE

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE la propriété sise au 385I rue Thomas-Lefebvre est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 3851 rue Thomas-Lefebvre a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 638 380 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Kim Laroche et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 638 380 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

153-10-2020 PARADE DE NOËL 2020

Proposé par Mme.Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité appuie la demande des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge au Ministère des Transports pour la permission de faire circuler une parade sur les infrastructures routières sur lesquels le M.T.Q. ont juridiction.

Que cette Municipalité approuve le trajet et permette le déplacement de la Parade de Noël des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge sur les chemins dont la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract on juridiction.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 146, 147, 148, 151,et 152.

ET J'AI SIGNÉ CE 3 OCTOBRE 2020.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

154-10-2020 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 35 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.